

Image not found or type unknown



Question sur le calcul de la soulte

Par **yob**, le **17/11/2018 à 15:24**

Bonjour.
Je vous explique ma situation...
Je suis co-proprétaire d'une maison avec mon ex-concubine. Lors de l'achat de la maison en 2008, nous avons versé un apport personnel de 10.000€ chacun. En 2011, j'ai fait un remboursement anticipé de 10.000€ avec mon argent personnel. Nous sommes maintenant séparés et elle va rester dans la maison et me racheter ma part. Le notaire calcule la soulte sans tenir compte des 20.000€ que j'ai versé. Je trouve ça très surprenant. Est-ce normal ?
J'ai fait des recherches sur internet mais je n'arrive pas à trouver la réponse. Je vous remercie d'avance pour vos éclaircissements.
YB